

**TRANSPORTS**  
**MONTREUX-VEVEY-RIVIERA SA**

---

**Procès-verbal**

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**  
**du vendredi 9 juin 2017, à 14 h 15,**  
**au Restaurant des Rochers-de-Naye**

---

<b>Procès-verbal</b>
----------------------

**de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
du vendredi 9 juin 2017, à 14 h 15,  
au Restaurant des Rochers-de-Naye**

---

Présidence : M. François Margot

Secrétaires : Me Nicolas Vautier :  
procès-verbal passé en la forme authentique de la première  
partie de l'Assemblée générale

Mme Eva Schneider :  
procès-verbal de la deuxième partie de l'Assemblée générale

---

Le Président ouvre la séance à 14h25 en souhaitant la bienvenue aux actionnaires, aux invités, à l'organe de révision ainsi qu'aux représentants des pouvoirs publics.

Il salue tout particulièrement Mme Elina Leimgruber, Syndique de Vevey et membre du Conseil d'administration, MM. Jean-Pierre Schwab, Municipal à La Tour-de-Peilz, Neshat Firouzi, représentant de l'OFT, et Gérald Persiali, délégué de l'Etat de Vaud ainsi que les membres du Conseil d'administration.

Il excuse les invités qui n'ont pas pu se libérer pour se joindre à l'assemblée générale de la société.

Le Président relève que les actionnaires ont été convoqués par annonces parues dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 18 mai 2017 et dans le journal « 24 Heures » du même jour. Ceux-ci ont par ailleurs été informés que le rapport de gestion de l'exercice 2016 et le Rapport de l'organe de révision étaient à leur disposition au siège de la Société, dès le 19 mai 2017, sur le site internet [www.mob.ch](http://www.mob.ch) ou pouvaient, sur demande, leur être envoyés.

**L'ordre du jour comprend les points suivants :**

1. Transformation des actions au porteur en actions nominatives
2. Modification des articles 4 al. 1 et 14 des statuts, abrogation de l'article 5 et adoption des nouveaux articles 5 et 5 bis
3. Rapport de gestion 2016
4. Rapport de l'organe de révision
5. Décisions sur les conclusions de ces rapports
6. Elections
7. Divers.

Sous point 3, M. Georges Oberson, Directeur général, présentera un exposé complémentaire au rapport de gestion et commentera les comptes 2016.

Le Président constate que la présente assemblée a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts, en respectant les délais imposés, avec communication de l'ordre du jour et des propositions. Les pièces justificatives sont déposées sur le bureau. Il demande si un actionnaire a une observation à formuler.

**Ce n'est pas le cas et l'assemblée peut donc valablement délibérer.**

**La liste de présence indique que :**

51 actionnaires sont présents, porteurs ou représentants de 390'871 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 10.-, donnant droit à 390'871 voix, ce qui représente 67.98 % du capital-actions. La majorité absolue est de 195'436 voix.

Mme Elina Leimgruber et M. Neshat Firouzi sont désignés scrutateurs, Me Nicolas Vautier rédigera un procès-verbal en la forme authentique des points 1 et 2 de l'ordre du jour et Mme Eva Schneider fonctionnera comme secrétaire.

L'organe de révision est représenté par M. Sébastien Léandri.

Le Président propose de voter, en règle générale, à main levée avec le carton de vote de couleur orange.

Dans le cas où une majorité prépondérante n'était pas évidente ou sur demande d'un actionnaire, le vote serait effectué en utilisant les coupons détachables, annexés à la carte d'admission.

L'ordre de vote sera le suivant :

1. Vote en faveur de la proposition du Conseil d'administration
2. Vote contre la proposition du Conseil d'administration
3. Abstention

### **1. TRANSFORMATION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES**

### **2. MODIFICATION DES ARTICLES 4 AL. 1 ET 14 DES STATUTS, ABROGATION DE L'ARTICLE 5 ET ADOPTION DES NOUVEAUX ARTICLES 5 ET 5 BIS**

Le procès-verbal passé en la forme authentique de la discussion des points 1 et 2 figure en annexe du présent document.

Mme Erika Cerise souhaite savoir s'il sera nécessaire de déposer des nouvelles actions nominatives dans une banque. Le Président lui répond que le principe du dépôt des actions ne change pas. Chaque actionnaire recevra un certificat d'action qu'il pourra garder à l'endroit de son choix y compris dans un dépôt Titres auprès d'un établissement bancaire de son choix.

### **3. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Le Président rappelle que le rapport de gestion a été mis à la disposition des actionnaires. Sa lecture n'est pas demandée.

Le Président fait part de quelques considérations sur l'année 2016 :

Il informe de l'évolution du rapprochement de MVR avec les VMCV. Sous l'égide de l'Etat de Vaud, un groupe de travail composé des représentants des entreprises de transport concernés, des communes et du Canton, a été constitué. Ce groupe de travail a conclu à la constitution d'une Conférence régionale des transports publics de la Riviera sans abandonner, à long terme, le projet de fusion. L'objectif principal poursuivi par cet organe est la coordination de l'horaire et des prestations de service. La concertation se situe surtout au niveau opérationnel.

Durant l'année 2016, le Conseil d'administration s'est concentré sur des questions stratégiques relatives à l'infrastructure, au matériel roulant, à la qualité des services, à la commercialisation et à la qualité de la promotion et du marketing ainsi qu'au financement de

l'exploitation et des investissements. Le controlling et la surveillance ont également été au centre des réflexions du Conseil.

Les exigences envers la gouvernance des entreprises de transport public se sont accrues ces dernières années et deviennent de plus en plus précises. Une optimisation du fonctionnement de l'entreprise et des processus est exigée par de nouvelles lois et règlements. En conséquence, un système de la gestion de la qualité (QMS) a été introduit en 2015 et poursuit son implantation dans tous les domaines. L'entreprise MVR sent fortement les effets positifs du rapprochement avec le MOB et des réflexions stratégiques sur l'évolution de cette collaboration occupent actuellement le Conseil d'administration.

Le Président annonce aux actionnaires que lors de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2018, une nouvelle modification des statuts paraît probable, notamment concernant la composition du Conseil d'administration.

Le Président donne la parole à Georges Oberson pour son exposé complémentaire présentant des informations plus opérationnelles. Ses propos figurent en annexe au présent procès-verbal.

Le Président remercie la direction et le personnel pour le travail accompli en 2016.

#### **4. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION**

Le rapport des réviseurs figure à la page 32 du rapport de gestion.

Le Président demande si un actionnaire en souhaite la lecture. Ce n'est pas le cas.

Le Président donne la parole à Monsieur Léandri qui atteste, en qualité de représentant de l'organe de révision Ernst & Young, la conformité des comptes annuels 2016 et recommande à l'Assemblée générale de les adopter.

#### **5. DECISIONS SUR LES CONCLUSIONS DE CES RAPPORTS**

Le Président ouvre la discussion sur les rapports qui viennent d'être présentés.

La parole n'étant pas demandée, les propositions suivantes sont votées à main levée :

**5.1.** Approuver le rapport de gestion et les comptes 2016.

**Décision : L'assemblée générale adopte le rapport de gestion et les comptes 2016 à l'unanimité.**

**5.2.** Attribuer à la réserve générale CHF 4'050.-, prélever à la réserve pour pertes futures Infrastructure CHF 419'361.-, attribuer à la réserve pour pertes futures trafic voyageurs CHF 60'656.-, attribuer à la réserve pour perte future parties touristiques CHF 111'142.- et reporter à compte nouveau le solde débiteur résultant du bilan de CHF 711'367.-.

**Décision : L'assemblée générale adopte ces propositions à l'unanimité.**

**5.3.** Prendre acte du Rapport de l'organe de révision.

**Décision : L'assemblée générale prend acte de ce rapport à l'unanimité.**

**5.4.** Donner globalement décharge aux membres du Conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2016.

**Décision : L'assemblée générale adopte la proposition présentée et donne décharge aux membres du Conseil d'administration à l'unanimité.**

Le Président constate que les membres du Conseil d'administration n'ont pas pris part à la votation concernant la décharge. Il remercie les actionnaires de leur confiance.

## **6. ELECTIONS**

Le Président propose à l'assemblée de regrouper les points 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4 de l'ordre du jour et de se déterminer simultanément à leur sujet.

**Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**6.1 à 6.4.** Réélire MM. Alexandre Gauthier-Jaques, Albert Chapalay et Ernest Cardis au titre d'administrateurs. Désigner l'organe de révision en la personne d'Ernst & Young.

M. Alexandre Gauthier-Jaques est proposé à la réélection au titre d'administrateur pour une durée de trois ans et accepte ce mandat. MM. Albert Chapalay et Ernest Cardis sont à une désignation au titre d'administrateurs pour une durée d'une année. Ils acceptent ce mandat et confirment leur volonté de se démettre de leur fonction au sein du Conseil d'administration après cette année.

Le Président ouvre la discussion sur ces propositions. La parole n'est pas demandée. Il fait voter l'assemblée.

**Décision : Les propositions sont adoptées à l'unanimité par acclamation.**

Au nom de Ernst & Young SA, M. Sébastien Léandri remercie les actionnaires de leur confiance et accepte le nouveau mandat.

## **7. DIVERS**

Le Président informe l'assemblée qu'aucune proposition individuelle n'est parvenue au Conseil d'administration. Il demande si un actionnaire désire encore prendre la parole.

La parole n'est pas demandée. L'assemblée accepte à l'unanimité que le procès-verbal soit soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Au vue de la transformation des actions au porteur en titres nominatifs, le Président propose aux actionnaires de faire connaître leurs adresses au bureau de vote.

Il lève l'assemblée à **15 h 05**.

Le Président :

La secrétaire :

François Margot

Eva Schneider

Les scrutateurs :

Elina Leimgruber

Neshat Firouzi

Annexes : Procès-verbal authentique  
Exposé du Directeur